



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération
N° 25.011.1
En exercice ... 37
Présents 23
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2024 - 2026

BILAN 2024 DU PLAN D'ACTION

Date de la convocation : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 11 mars à 17h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par monsieur Thierry DAURAT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY).

9 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 11 mars 2025

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026 - Bilan 2024 du plan d'action

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code de la fonction publique, notamment les articles L132-1 à L132-4 ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 23.152.1 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 approuvant le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026 ;

Vu le bilan 2024 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 27 février 2025 ;

Considérant que le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à l'obligation, instaurée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de s'engager dans un plan d'action volontariste pour réduire les inégalités femmes / hommes, aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences de l'établissement qu'en tant qu'employeur ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne souhaite à travers ce plan, d'une part, défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part, veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques et en sa qualité d'employeur à rechercher l'égalité, à promouvoir l'équité et à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du bilan 2024 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/03/2025

Application de l'égalité.com

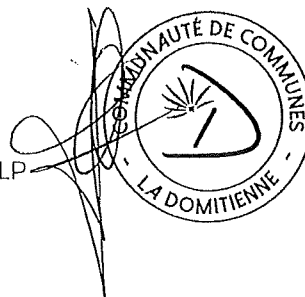
99_DE-034-243400468-20250311-25_011_U_BI

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **21 MARS 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **21 MARS 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-François GUIBBERT

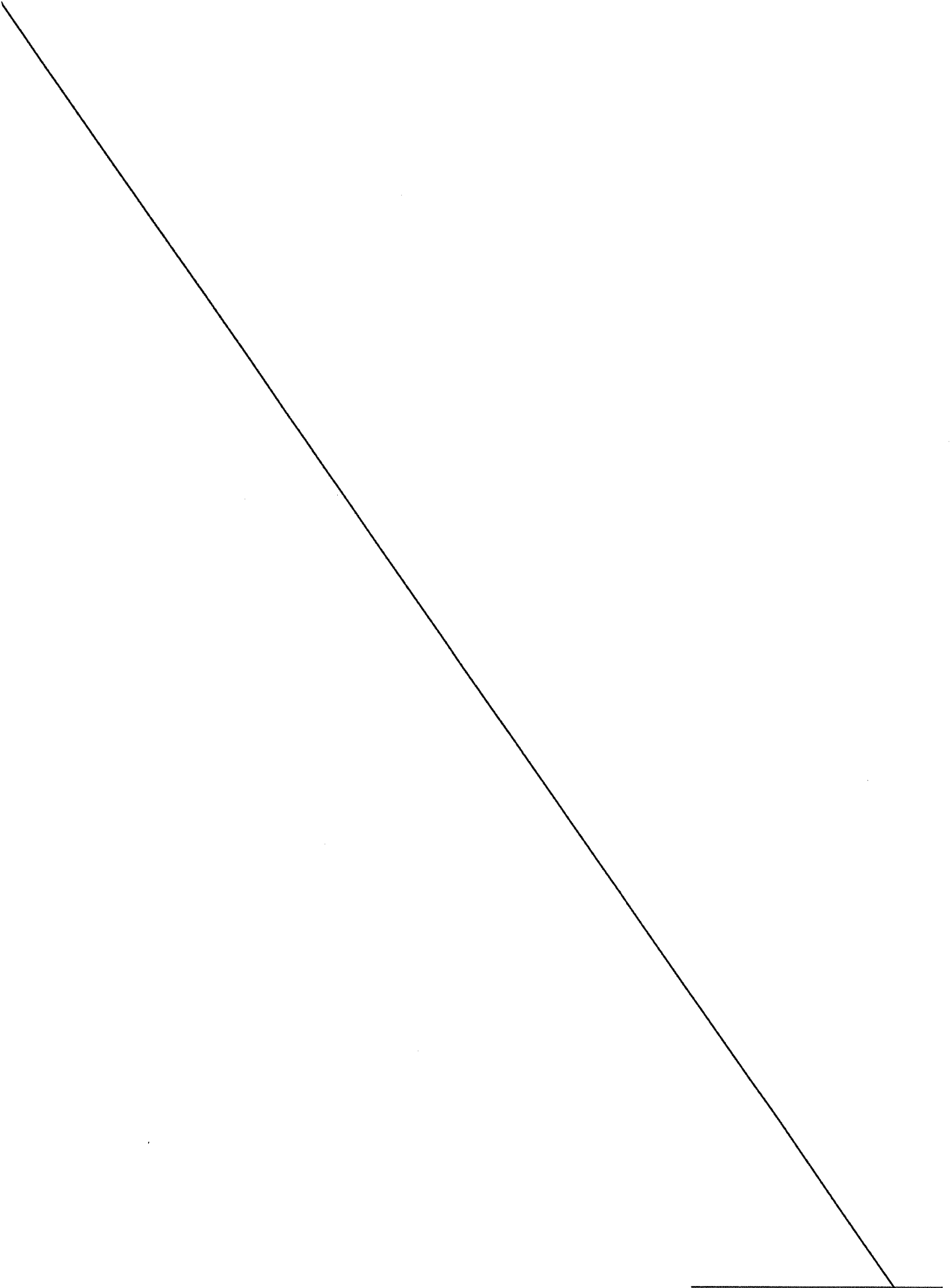
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JFG', written over a faint horizontal line.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-aspalte.com

99_DE-034-243400463-20250311-25_011_1_B1



REÇU EN PREFECTURE
Le 21/03/2025
Application auprès de l'hopital.com

99_DE-034-243400468-20250311-25_011_1_B1